

Le monde se mobilise contre le covid 19 Israël doit libérer tous les enfants et toutes les femmes, incarcérées dans ses prisons.

La Fédération des comités d'action des femmes palestiniennes a appelé au lancement d'une campagne internationale pour libérer les enfants et les femmes palestiniennes détenus dans les prisons de l'occupation israélienne.

[Pour agir, signez la pétition](#)



C'est en anglais

Et parrainé par Leila Shaid

Aujourd'hui 183 enfants sont emprisonnés



L'article 37 de la Convention internationale des droits de l'enfant des Nations-Unies du 20 novembre 1989, stipule que, - « Nul enfant ne soit soumis à la torture ni à des peines ou traitements cruels, inhumains ou dégradants » - « Nul enfant ne soit privé de liberté de façon illégale ou arbitraire » - « Tout enfant privé de liberté soit traité avec humanité et avec le respect dû à la dignité de la personne humaine » - « En vertu du droit humanitaire international de protéger la population civile en cas de conflit armé: les Etats parties doivent prendre toutes les mesures possibles dans la pratique pour que les enfants qui sont touchés par un conflit armé bénéficient d'une protection et de soins ».

Les conditions habituelles de détention, confinement, promiscuité, négligences, mauvaises conditions sanitaires avec un accès limités aux règles minimales d'hygiène, sont exacerbées par l'impact du Covid 19 et rendent ainsi ses enfants emprisonnés par Israël de plus en plus vulnérables

Aujourd'hui 43 femmes sont emprisonnées



Des mères, des malades, des personnes âgées sont détenues. A ce jour elles sont 43 détenues dans la prison de Damon.

Torture physique et psychologique, humiliation, traitements dégradants, négligences médicales délibérées....sont le quotidien.

Elles font partie d'un processus délibéré de la politique carcérale d'Israël dans les territoires occupés à l'égard des femmes.

Israël poursuit impunément sa politique d'arrestation et de détention des enfants palestiniens, à partir de l'âge de 12 ans, des femmes et des hommes, en violation de toutes les conventions internationales.

Les autorités israéliennes doivent prendre des mesures immédiates pour libérer tous les enfants et les femmes, de Palestine, emprisonnés dans les prisons et les centres de détention israéliens à cause de la vulnérabilité croissante créée par la rapide expansion mondiale du virus COVID-19 et pour sauvegarder leur droit à la vie, à la survie, au développement et à la santé en accord avec le droit international.

Nous appelons les autorités françaises à soutenir l'appel lancé par la société civile palestinienne



Le 30 mars 2020, commémoration de la 44-ème journée de la terre en Palestine, reste l'occasion d'affirmer le droit à un état indépendant, à l'autodétermination du peuple de Palestine, malgré le confinement et l'occupation.